



# Les de JEUX CENTR'ALP



## REGLEMENT CHALLENGE JEUX CENTR'ALP 2023

### ARTICLE 1 : MODALITES DE PARTICIPATION ET INSCRIPTIONS

Dès lors qu'un salarié s'inscrit aux Jeux de Centr'Alp, son entreprise participe automatiquement au challenge inter-entreprises. Cette participation ne nécessite aucune intervention de la part des salariés ou de l'entreprise.

La participation au challenge est comprise dans le cout d'inscription aux Jeux de Centr'Alp.

### ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU CHALLENGE

Le challenge consiste à classer les entreprises représentées pendant les Jeux en fonction de points obtenus par différents moyens :

- Points obtenus par le fait de participer à une activité
- Points obtenus dans le cadre des défis

Les jeux de Centr'Alp sont avant tout un événement convivial de cohésion d'équipe. A ce titre, à l'exception de l'épreuve trail, aucun point individuel n'est attribué en fonction des classements obtenus lors des activités.

Les entreprises seront réparties en plusieurs classements :

- TPE : Moins de 20 salariés
- PME : entre 21 et 100 salariés
- GE : Plus de 100 salariés

La répartition se fait à partir du nombre de salarié rattachés à l'établissement.

### ARTICLE 3 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES POINTS

**Les défis sont réalisables seulement pendant la semaine des Jeux, du lundi 12 au jeudi 22 juin. Tout défis reçus après le jeudi 22 juin 14h30, ne seront pas comptabilisés dans les résultats.**

Le barème établi par les organisateurs est le suivant :

Catégorie	Points attribués
Inscriptions	<b>1 point</b> par salarié inscrit aux Jeux de Centr'Alp - <b>BONUS</b> : 20 points si l'entreprise est représentée par au moins 1 salarié dans toutes les activités
Inscriptions	<b>1 point</b> par nouveau salarié : salarié n'ayant pas participé aux deux dernières édition 2021 et 2022
Inscriptions	<b>30 points</b> si le dirigeant participe à l'événement
Activités	<b>20 points</b> pour les 1ers, 15 points pour les 2èmes, 10 points pour les 3èmes au classement de chacune des activités
Défi photo entreprise	<b>30 points</b> si Centr'Alp reçoit par mail une photo avec au moins 80% des salariés inscrits aux Jeux de Centr'Alp <b>ET</b> avec le dirigeant déguisé
Défi photo déguisement	<b>5 points</b> si l'ensemble de l'équipe vient déguisé lors d'une activité, <b>Maximum 25 points</b> (le simple fait de venir avec un accessoire type chapeau, lunettes, tee-shirt floqué au nom de l'entreprise ne sont pas considérés comme un déguisement)
Défi réseaux sociaux	<b>5 points</b> par article publié sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Instagram) en taggant " <b>@CentrAlp</b> " et non <b>#Centralp</b> , <b>Maximum 25 points</b> (5 publications), les 5 publications doivent être différentes sur l'ensemble des réseaux sociaux (exemple : la photo publiée sur LinkedIn doit être différente que celle publiée sur Facebook)
Défi cri de guerre	<b>10 points</b> si Centr'Alp reçoit par mail une vidéo contenant un cri de guerre qui doit être en rapport avec l'entreprise (grâce à des jeux de mots par exemple). Il doit permettre de distinguer de quelle structure l'équipe fait partie ( <b>un seul cri de guerre par entreprise</b> ).
Défi Mascotte	<b>10 points</b> si un salarié de l'entreprise porte la mascotte lors d'une activité (/!\ Préciser par mail à Centr'Alp 1 semaine avant le début des jeux le jour et l'activité choisie pour faire la mascotte) La personne qui porte la mascotte, ne doit pas être inscrite à l'activité
Défi Chorégraphie	<b>10 points</b> si Centr'Alp reçoit par mail une vidéo contenant la reproduction de la chorégraphie précédemment communiquée
Défi mobilité	<b>Points attribués</b> aux entreprises en fonction du nombre de trajets effectués en covoiturage pour venir travailler sur Centr'Alp avec l'application KAROS, et cela pendant la période des Jeux de Centr'Alp : du lundi 12 au jeudi 22 juin.



# Les de JEUX CENTR'ALP



## **ARTICLE 4 : PUBLICATION DES CLASSEMENTS**

Les organisateurs publieront régulièrement une mise à jour des différents classements via les réseaux sociaux et le site internet de l'association.

## **ARTICLE 5 : RESULTAT OFFICIEL**

Les résultats officiels seront annoncés en avant-première lors de la Garden Party le vendredi 23 juin entre 12h et 14h.

**Pour plus d'informations :** Manon MUNIER  
06 74 27 25 04/ [manon.munier@association-centralp.com](mailto:manon.munier@association-centralp.com)